

AUDITIS
Société Anonyme
au capital de 500 000 Euros
Siège social : Route de Digoïn
71130 GUEUGNON

382 535 144 RCS MACON

2000 B 1441

A 749
Dépot au Greffe le :

- 8 AVR. 2002
TRIBUNAL de COMMERCE
de MACON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 18 DECEMBRE 2001

L'An deux mille un
Le dix huit décembre à 11 heures
Dans les locaux de l'établissement situé à MONTCEAU-LES-MINES
Les actionnaires de la société AUDITIS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre adressée le 23 novembre 2001.

Les membres de l'assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

Monsieur Michel RAVE préside la réunion en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Monsieur Pierre VALETTE et Monsieur Thierry DUMAS, les deux membres présents représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs. Monsieur Jean-Luc FUMOUX assume les fonctions de secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du quart des actions composant le capital social. L'assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard BAZOT, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec A.R., assiste à la réunion.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la copie et l'avis de réception de la lettre recommandée de convocation du Commissaire aux comptes,
- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de la société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'assemblée:

- l'inventaire de l'actif et du passif de la société arrêté au 30 juin 2001,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice 2000-2001,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du décret du 23 Mars 1967 sur les sociétés commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit décret ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....
.....

- Nomination d'administrateurs.

.....
.....

Enfin, le Président invite les actionnaires à passer à l'ordre du jour. La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

.....
.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, nomme en qualité de nouvel administrateur de la société, Monsieur Thierry DUMAS demeurant 2, Rue des Cols à 71850 CHARNAY-LES-MACON, et ce, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, à tenir au cours du second semestre 2007, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2007.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Thierry DUMAS a fait savoir par avance qu'il accepterait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

.....
.....

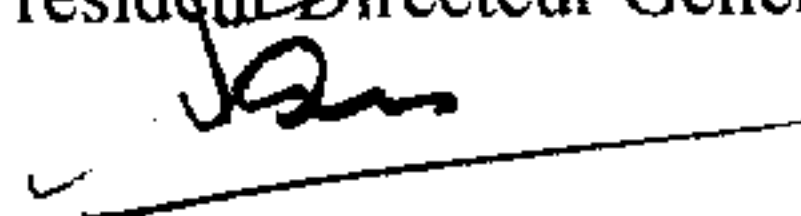
CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Extrait certifié conforme

Michel RAVE
Président Directeur Général



AUDITIS
Société Anonyme
Au capital de 500 000 Euros
Siège social : Route de Digoin 71130 GUEUGNON
382 535 144 RCS MACON

Dépot au Greffe le :
- 8 AVR. 2002
TRIBUNAL de COMMERCE
de MACON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 18 DECEMBRE 2001

L'an deux mille un
Le dix huit décembre à 12 heures
à GUEUGNON, au siège social,
Les administrateurs de la société AUDITIS se sont réunis en Conseil, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Michel RAVE, Président,
- Monsieur Pierre VALETTE,
- Monsieur Pierre GREGOIRE,
- Monsieur Thierry DUMAS.

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective de la totalité des administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Monsieur Michel RAVE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'administration. Monsieur Pierre VALETTE assure le secrétariat.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le Conseil.

Puis, le Président rappelle l'ordre du jour de la séance : Nomination d'un nouveau Directeur Général délégué en remplacement de Monsieur Pierre GREGOIRE, démissionnaire - fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération.

Nomination d'un nouveau Directeur Général délégué, en remplacement de Monsieur Pierre GREGOIRE, Directeur Général délégué démissionnaire

Monsieur Michel RAVE, Président, rappelle au Conseil qu'étant donné l'importance de sa mission, il est assisté de deux Directeurs Généraux, Monsieur Pierre GREGOIRE et Monsieur Pierre VALETTE.

Suite à la loi NRE du 15 mai 2001, et aucune assemblée générale extraordinaire n'étant intervenue depuis sa publication, Monsieur Pierre GREGOIRE et Monsieur Pierre VALETTE ont pris le titre de directeurs généraux délégués, par l'effet de l'article 131 alinéa III de ladite loi.

Monsieur Michel RAVE, Président du Conseil d'administration et Directeur Général expose au Conseil que Monsieur Pierre GREGOIRE entend renoncer à son mandat de Directeur Général délégué de la société avec effet le 31 décembre 2001 et il donne lecture de sa lettre de démission.

Puis, Monsieur Michel RAVE demande au Conseil de pourvoir au remplacement de Monsieur Pierre GREGOIRE.

Le Conseil prend alors acte de la démission de Monsieur Pierre GREGOIRE de ses fonctions de Directeur Général délégué. Puis, sur proposition de Monsieur Michel RAVE, et après en avoir délibéré, le Conseil nomme, à l'unanimité, Monsieur Thierry DUMAS demeurant 2, Rue des Cols à 71850 CHARNAY-LES-MACON, en qualité de nouveau Directeur Général délégué, à compter du 1^{er} janvier 2002.

Ce mandat est consenti pour la durée du mandat d'administrateur de Monsieur Thierry DUMAS.

Parallèlement, Monsieur Pierre VALETTE continuera à assurer ses fonctions de Directeur Général délégué dont le mandat est en cours.

Au cas où, pour quelle que cause que ce soit, Monsieur Michel RAVE viendrait à cesser ses fonctions de Directeur Général, Monsieur Thierry DUMAS ne conservera ses fonctions que jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général, sauf décision contraire du Conseil.

Monsieur Thierry DUMAS déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements en vigueur pour l'exercice desdites fonctions, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper. Il déclare également satisfaire à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

.....
.....

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur.

Extrait certifié conforme

Michel RAVE
Président Directeur Général

